

ÉPHÉMÉRIDE

4 JANVIER

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

5 JANVIER **Secrétariat national**

7 JANVIER **Réunion secteur Formation**

11 JANVIER **Intersyndicale ESR**

12 JANVIER **Bureau national**

13 JANVIER

Réunion Agenda social pour l'ESR : GT5 – Régimes indemnitaires

14 JANVIER

- **Réunion** du secteur Vie Syndicale
- **Réunion** du secteur Situation des personnels
- **Réunion** du collectif FDE

18 JANVIER

- **Conseil national** de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)
- **Bureau délibératif fédéral national** (BDFN) de la FSU

19 JANVIER

- **CNESER accréditations** (Toulouse) Secrétariat national

20 JANVIER

Réunion RESAVER avec les syndicats de l'ESR

21 JANVIER

- **Conseil supérieur de l'éducation** (CSE)
- **Réunion** secteur Formation
- **Réunion** secteur International

26 JANVIER

- **Grèves et manifestations** pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat dans la Fonction publique
- **Réunion annuelle** des syndicats nationaux adhérents à la FGR-FP
- **Secrétariat national**

27 JANVIER **Réunion** du secteur Recherche

28 JANVIER

- **Commission administrative**
- **Comité de suivi** de la licence – Licence professionnelle

1^{ER} AU 5 FÉVRIER

Congrès national de la FSU

5 FÉVRIER

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIFE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

NOUVEAU PROJET D'ARRÊTÉ DOCTORAL

Des déclarations qui semblent aller dans le bon sens

On se souvient, au printemps dernier, d'un projet de décret sur les études doctorales qui avait fait l'unanimité contre lui, de la CPU à l'ensemble des syndicats de l'ESR. Face à la bronca, l'administration du ministère avait reculé et annoncé qu'un nouveau projet serait présenté peu après la rentrée universitaire... Le nouveau projet n'est toujours pas là mais quelques déclarations du secrétaire d'État Thierry Mandon semblent aller dans le bon sens, en vue d'une présentation du projet courant janvier. Il a déclaré le 18 décembre lors de son ouverture du Conseil national du droit : *« Je n'ai jamais compris qu'on veuille limiter artificiellement la durée des thèses. Il est illusoire de penser que si les thèses se font en moyenne en cinq ans en sciences humaines, elles peuvent tout d'un coup se faire en trois ans. [...] De même, en ce qui concerne le nombre de thèses dirigées simultanément par une même personne, il faut tenir compte des spécificités disciplinaires. »* Reste que l'avenir de plusieurs mesures très contestées par certaines organisations (dont le SNESUP et le SNCS) n'est pas encore connu ; on pense surtout à la création d'une forme de doctorat professionnel ou *executive doctorate* destiné à faciliter les carrières des hauts fonctionnaires et cadres dirigeants du privé. ●

Fabrice Guilbaud